

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2013

PRESENTS

MEMBRES EN EXERCICE

M. VAN DER HOEVEN Serge, Maire – Conseiller Général,
Mme LEQUIEN Arlette, M. AGAH Franck, M. MIXTE Alain, Mme NAUMANN Josette,
Mme TROTIN Thérèse, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie,
M. LATAWIEC Michel
– **ADJOINTS.**

M. DUVIVIER Alain, Mme MIXTE Thérèse, M. BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle,
M. BEUDIN Michel, Mme GROMADA Sylvie, Mme PASCUZZO Daïkha, M.
BOUHEZILA Hael, Mme DEBUYS Isabelle, M. SCARAMUZZINO Pierre, Mme
CANIVET Isabelle, Melle DEHOVE Charlotte, M. KACZMAREK Joseph, Mme MANTI
Annie, M. MONNIER Bruno, Mme PIQUE Ludivine, M. FIRRERA Mariano, Mme
BRAUCHLI Marie-Paule
- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 15 MARS 2013



PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **33**

Membres absents / excusés / représentés :

Mme SOLINI Corinne (procuration à M. VAN DER HOEVEN Serge)
Mme LEMOINE Marie-France (procuration à M. AGAH Franck)
M. OLIVIER Yannick (procuration à Mme PASCUZZO Daïkha)
M. CZAPSKI Gérard (procuration à M. BECK Patrick)
M. WIBAUT Dominique (procuration à M. MONNIER Bruno)
Mme LEFEVRE Lydie (procuration à Mme PIQUE Ludivine)

Monsieur FIRRERA Mariano s'interroge quant à la validité des procurations données à certains élus et rappelle que l'article 13 du règlement intérieur du Conseil Municipal précise qu'une procuration est valable durant 3 réunions d'affilée mais pas plus, ce qui est pourtant le cas de certains pouvoirs accordés ce jour.

Monsieur le Maire lui répond que ce point fera l'objet d'une étude approfondie des services municipaux dont Monsieur FIRRERA sera tenu informé. L'enregistrement des votes sera ajusté selon les résultats de cette analyse.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux liés à l'ANRU verront leur finalisation, en ce qui concerne les aménagements urbains et la réhabilitation-construction des 5 équipements, au cours de cette année 2013 ; concernant Valenciennes Métropole, les travaux d'aménagements paysagers sont en cours et pour la Ville l'ordre de service notamment pour la rue de Normandie sera lancé dès le mois de mars.

En terme de logement, comme annoncé les 11 logements au cœur du stade verront la pose de leur première pierre un peu plus tard que prévu, soit courant juin ; la démolition des 5 bâtiments de la résidence Hermitage est achevée, le concassage des blocs de béton est en cours, l'ensemble de l'assiette sera libérée courant avril afin de permettre à Pierres & Territoires de débiter l'aménagement afin d'accueillir à terme 15 constructions en accession à la propriété.

Trois dossiers restent à venir, la réhabilitation des maisons puzzles qui devrait démarrer durant ce premier semestre, l'ancien lycée Georges Bustin pour lequel le Parc Naturel Scarpe Escaut en accord avec la Ville finance une étude visant à faire de l'ensemble de la zone un espace tendant à devenir dans un avenir proche un éco-quartier auquel seraient intégrés 39 logements sociaux ; enfin, la restructuration du foyer Soleil a pris un peu de retard mais demeure bien entendu inscrite dans le cadre de l'ANRU, procédure longue et difficile à mettre en œuvre et qui depuis le dernier comité interministériel des Villes du 19 février 2013 a pu bénéficier d'une prolongation des actions jusque fin 2015. Pour la Ville de Vieux-Condé l'opération ANRU est en phase de finalisation aussi, en accord avec l'ensemble des partenaires, la municipalité a souhaité marquer l'investissement de tous au cours d'une journée portes-ouvertes qui se déroulera le samedi 20 avril.

Les travaux du Tram sont en cours, avec une première tranche dite « ferme » qui verra l'implantation d'une première station sur la zone Le Brasseur et une seconde tranche conditionnelle actuellement en cours de validation par les services du SITURV, de la CAVM et de la Ville relative à l'implantation d'un terminus soit sur la place Vermeersch soit sur la zone dite Dervaux plus communément appelée zone LIDL.

Le nouveau centre de secours s'érige malgré les intempéries, son ouverture est prévue pour cette année, l'inauguration devant avoir lieu à la Sainte Barbe en décembre 2013.

En ce qui concerne la place Vermeersch, l'assiette mise à disposition est importante et située près d'un bâtiment actuellement occupé par les sapeurs-pompiers mais qui pourrait éventuellement après aménagement et agrandissement devenir une salle de réception à disposition des Vieux-Condéens pour les mariages, baptêmes et fêtes de famille, structure actuellement inexistante sur le territoire.

La Ville doit se positionner avant le 31 mars sur la réforme des rythmes scolaires, ce sujet a fait l'objet d'un travail d'importance tant au niveau de la prise de connaissance que de l'étude des analyses et des rapports émis par les personnes dites qualifiées tels que les syndicats d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves, que des réunions avec l'inspecteur d'académie, les directeurs d'écoles et d'autres prévues avec les parents d'élèves afin de recueillir leur opinion. Chaque groupe représenté au conseil est appelé à donner son avis sur le sujet ; la Ville possède de nombreux atouts en termes associatif et structurel, cependant un doute plane encore quant à la mise en place de l'esprit même de cette réforme qui vise à améliorer le temps de l'enfant à travers des temps dits pédagogiques portés par l'Education Nationale et des temps éducatifs portés par les collectivités.

Aujourd'hui s'est déroulée dans les quatre écoles primaires de la Ville l'élection du conseil Municipal des Enfants, les directeurs d'écoles ont tenu à féliciter la ville, l'ensemble des élus et notamment Monsieur MIXTE Alain ainsi que le personnel municipal pour l'organisation et le déroulement de ces élections, lesquelles ont placé les enfants dans une situation citoyenne à travers la mise en place de bureaux de vote avec assesseurs enfants, signature de registre et présentation de cartes d'électeurs aussi vraies que nature. L'installation de ce conseil municipal des enfants aura lieu dans la quinzaine à venir, précisément le samedi 6 avril 2013. Les 23 et 24 mars se déroulera une exposition organisée par l'association des femmes actives de Vieux-Condé, ce samedi 30 mars verra le départ du triptyque des Monts et Châteaux, le 6 avril se déroulera outre l'installation du conseil municipal des enfants, le concert de printemps de l'harmonie municipale et des mineurs à l'église Saint Martin, le 14 avril se dérouleront les foulées Vivicitta organisées par la ville et l'ALCVC cette année sur le quartier Carnot, le 20 avril aura lieu la journée Portes ouvertes suite à l'opération ANRU et les 3, 4 et 5 mai la 15ème édition des Turbulentes.

Monsieur MONNIER Bruno revient sur l'évocation par le Maire dans son exposé du concassage des débris des cinq blocs abattus, l'ensemble de ces débris a été emporté et concassé à l'extérieur, le fait de procéder au concassage devant le LFR a posé problème notamment lors des jours de beau temps, les poussières en suspension ayant obligé les résidents à rester enfermés. N'y avait-il pas possibilité de faire autrement ?

Monsieur le Maire lui répond que cette opération est menée sous maîtrise d'ouvrage du Groupe Hainaut Immobilier, intégrée sous cette forme dans l'ANRU, GHI a donc suivi les procédures annoncées initialement et qui correspondent à une convention financière signée par l'ensembles des partenaires ; cela amène certaines nuisances mais la Ville ne peut intervenir dans le cadre méthodologique préconisé par le GHI. Toutefois l'intervention de Monsieur MONNIER est parfaitement compréhensible.

Monsieur le Maire tient à s'excuser par l'intermédiaire de Monsieur MONNIER auprès de Madame Lydie LEFEVRE laquelle n'a pu obtenir les documents relatifs à ce conseil dans les délais impartis ; les services ont fait le maximum malheureusement le dossier, conséquent en matière de volume, n'a pu être déposé dans la boîte aux lettres de Madame LEFEVRE laquelle ne répond pas aux critères requis par la Poste en la matière. Une nouvelle méthodologie pourra éventuellement être mise en oeuvre afin d'éviter que ce type d'inconvénient n'intervienne à l'avenir. Les présidents de groupe seront s'ils le souhaitent amenés à discuter et déterminer une solution à ce problème tel que l'envoi en recommandé par exemple.

Monsieur MONNIER Bruno accepte les excuses de Monsieur le Maire mais estime que l'envoi en recommandé apporterait un coût supplémentaire conséquent inutile, le dépôt dans la boîte de Monsieur MONNIER du dossier destiné à Madame LEFEVRE paraît une solution plus pratique et moins onéreuse. Concernant Madame PIQUE la pose de boîtes aux lettres normalisées sur le trottoir de la rue Bénézech nuit à la circulation des véhicules.

1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 14/02/2013

⇒ Unanimité

2/ Comptabilité / Finances

2.1 Budget Primitif 2013

- Reprise anticipée des résultats 2012
- Vote du budget principal
- Vote du budget annexe ACI – FER
- Vote du budget annexe ACI – Espaces Naturels Sensibles
- Ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement en cours
- Vote des taux des taxes municipales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ce budget s'inscrit pleinement dans le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 14 février 2013. Ce budget 2013 est d'importance, puisqu'il s'élève à un total de près de 21,5 millions d'euros avec un peu plus de 13 millions pour la partie fonctionnement et 7,8 pour la partie investissement, un budget dans la lignée de celui de l'année précédente mais avec en terme de trésorerie beaucoup moins d'inquiétude, la procédure ANRU étant achevée. Le vote de ce budget revêt néanmoins un caractère particulier eu égard au contexte économique et social actuel, les collectivités locales rencontrent quelques difficultés financières pour réaliser les dépenses et investissements nécessaires et souhaités par les populations. Ce budget s'inscrit aussi dans un contexte de crise internationale qui n'en finit pas de déployer ses effets pour les entreprises comme pour les particuliers. Les dotations d'Etat sont gelées entre 2012 et 2013 et les prochaines lois de finances seront un peu plus austères, une diminution des dotations de 1,5 milliards d'euros étant annoncée pour 2014 suivie d'une autre de même montant pour l'année 2015. Cela risque évidemment d'entraîner une diminution importante des dotations au regard des collectivités notamment en matière d'investissement alors même que 73% des investissements en France sont liés à l'investissement des collectivités, Villes, Départements et Régions. Néanmoins, la vigilance des élus au cours des années précédentes a "payé" et le budget aujourd'hui proposé au vote de l'assemblée témoigne d'une volonté forte reflétant les ambitions du groupe majoritaire pour une Ville solidaire au niveau de ses territoires et de la population, attractive, embellie, dynamique, culturelle et sportive.

La crise économique, l'augmentation des dépenses sociales, la stagnation des dotations de l'Etat auraient pu inciter la municipalité à un certain repli mais celui-ci aurait menacé un large pan de la vie économique, sociale et associative ; elle a souhaité faire un certain nombre de choix clairs en terme d'investissements répondant au plus près aux besoins des habitants. Le niveau d'investissement maintenu dans ce budget permettra de construire la ville de demain, qui plus est ces investissements stimuleront l'activité des entreprises et généreront une amélioration du cadre de vie des Vieux-Condéens et des Vieux-Condéennes.

La politique fiscale définie en début de mandature reste d'actualité et le budget proposé n'inclut donc pas d'accroissement de la pression fiscale.

Monsieur le Maire remercie Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie Adjointe en charge des finances, les services comptables de la Ville dirigés par Madame WATTELEZ Sylviane, Monsieur le Directeur Général des Services et les élus de la commission des finances pour le travail accompli dans l'élaboration de ce budget 2013 dont les lignes directrices sont volontarisme, pragmatisme et dynamisme.

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie rappelle que comme chaque année le Conseil Municipal est invité à voter le budget de la ville et indique que cet exercice ne se résume pas à la simple juxtaposition de chiffres mais à un réel travail de fond avec les habitants et les élus accompagnés de l'ensemble des services. Cette année encore et en raison des incertitudes sur l'avenir des finances locales, le budget proposé a fait l'objet de nombreuses heures de travail avec les services et les élus de la commission des finances, ce afin de le présenter en équilibre avec un souci constant de ne pas augmenter la fiscalité auprès des habitants de Vieux-Condé. Ce budget ambitieux repose toutefois sur la prudence et la responsabilité puisqu'il appelle comme chaque année une mobilisation importante des subventions des partenaires de la Ville. Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie souligne le travail réalisé par Monsieur le Maire auprès de ces partenaires afin qu'ils accompagnent efficacement les projets de la Commune. A nouveau, et ce malgré le contexte économique, le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales, et surtout des Communes, la Municipalité a cette année encore réussi à présenter un budget équilibré. La majorité en place souhaite poursuivre la dynamique d'investissement afin de faire toujours plus pour les Vieux-Condéens sans augmenter la pression fiscale, la question étant de savoir jusque quand cela sera possible.

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie tient à remercier Madame WATTELEZ Sylviane et l'ensemble du service comptabilité qui tout au long de l'année veille sur le budget de la Ville

ainsi que les services qui tiennent compte des remarques qui leur sont faites pour respecter le budget qui leur est alloué.

Pour mémoire, les membres de la commission finances se sont réunis les 11 février et 11 mars afin de discuter des subventions et du budget.

Pour 2013 le budget proposé est équilibré en fonctionnement pour un montant de 13 607 759 euros et 7 817 793 euros en investissement soit un budget total pour cette année de 21 425 552 euros.

➤ **Reprise anticipée des résultats 2012**

Madame TRELCAU-CHOUAN Valérie précise que ce budget est établi avec la reprise anticipée des résultats 2012 et invite les membres de l'assemblée à se saisir des documents qui leur ont été transmis et du projet de délibération afférent afin de pouvoir procéder au vote du récapitulatif des résultats.

- excédent de fonctionnement :	1 505 037,06 €
- Déficit d'investissement :	1 167 798,75 €
- Report de dépenses :	1 072 338,28 €
- report de recettes :	1 980 484,04 €
- prévision d'affectation compte 1068 :	259 652,99 €

Tous ces chiffres sont intégrés au budget primitif et seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et du compte de gestion en avril 2013.

⇒ Unanimité

Eu égard aux remarques faites lors des années précédentes, Madame TRELCAU-CHOUAN Valérie a modifié la présentation des votes du budget laquelle débutera donc par le vote des subventions.

➤ **Vote des subventions 2013**

Madame TRELCAU-CHOUAN Valérie invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance des pages 136 et 137 du budget. Les subventions requièrent le vote du conseil municipal, les élus membres de la commission finances ayant étudié chaque demande individuellement, Madame TRELCAU-CHOUAN Valérie propose que les subventions soient votées globalement et précise que les élus membres du conseil d'administration d'une association ne prennent pas part au vote et doivent en informer le secrétariat.

Le montant des subventions aux associations s'élève concernant le compte 6574 à 768 400 € pour le compte 6554 (S.I.A.R.C et syndicats de commune) à 389 800 € et pour le compte 6657362 (CCAS) à 415 000 €

⇒ Majorité

6 abstentions : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique),
Madame PIQUE Ludvine (procuration de Madame LEFEVRE Lydie), Monsieur FIRRERA
Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule

Ne prennent pas part au vote :

Madame PASCUZZO Daïkha (procuration de Monsieur OLIVIER Yannick) pour l'Association Pétanque de l'Ermitage,

Madame LEQUIEN Arlette pour l'association Collectif Solidarité Vieux-Condé, l'A.P.I. et l'association Avenir du Quartier Carnot,

Monsieur AGAH Franck (procuration de Madame LEMOINE Marie-France) pour le Comité local du Secours Populaire Français, l'Association Vieux-Condé Foot, Le Boulon et l'A.P.I.,

Monsieur BEUDIN Michel pour l'A.P.I.,

Monsieur MIXTE Alain pour l'Association Enfance Jeunesse Loisirs, le Hand Ball Club,

Madame TROTIN Thérèse pour l'association Dojo Club Vieux-Condéen,

Madame VERRIEZ Danièle pour l'association les Femmes Actives de la Solitude,

Madame CLIQUET Annie-France pour l'association La joie de vivre,

Monsieur MONNIER Bruno pour l'association La balle d'or,

Monsieur SCARAMUZZINO Pierre pour l'A.L.C.V.C.,

Madame BRAUCHLI Marie-Paule pour l'A.P.I.,

Monsieur DUVIVIER Alain pour l'association Calabria Mia et Mieux vivre dans son quartier la Solitude Ermitage,

Monsieur BECK Patrick (procuration de Monsieur CZAPSKI Gérard) pour l'association Mieux vivre dans son quartier la Solitude Hermitage et le club cycliste de la Solitude.

➤ **Autorisations de programme**

Madame TRELCA-CHOUAN Valérie invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance de la page 138 du budget et de la délibération afférente.

Les autorisations de programme pour 2013 ont été votées l'an dernier mais il s'agit aujourd'hui de faire des ajustements tant au niveau des autorisations de programme que des crédits de paiement à répartir sur 2013 et les années suivantes.

⇒ Majorité

6 abstentions : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique), Madame PIQUE Ludivine (procuration de Madame LEFEVRE Lydie), Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule

➤ Vote des chapitres budgétaires

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance des pages 18 et 19 du budget.

Dépenses de fonctionnement

chapitre 011 :	3 271 788,00 €
chapitre 012 :	6 236 505,00 €
chapitre 65 :	1 988 885,00 €
chapitre 66 :	313 000,00 €
chapitre 67 :	150 500,00 €
chapitre 022 :	100 000,00 €
chapitre 023 :	1 200 000,00 €
chapitre 042 :	347 081,00 €

⇒ Majorité

6 abstentions : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique), Madame PIQUE Ludivine (procuration de Madame LEFEVRE Lydie), Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule

Recettes de fonctionnement

chapitre 70 :	257 570,94 €
chapitre 73 :	6 782 838,00 €
chapitre 74 :	4 720 757,00 €
chapitre 75 :	8 300,00 €
chapitre 013 :	249 330,00 €
chapitre 042 :	83 926,00 €

⇒ Majorité

6 abstentions : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique), Madame PIQUE Ludivine (procuration de Madame LEFEVRE Lydie), Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule

Dépenses d'investissement

chapitre 20 :	438 000,00 €
chapitre 204 :	155 500,00 €
chapitre 21 :	911 630,00 €
chapitre 23 :	2 690 100,00 €
chapitre 10 :	999,97 €
chapitre 16 :	1 089 500,00 €
chapitre 27 :	100 000,00 €
chapitre 020 :	100 000,00 €
chapitre 45 :	8 000,00 €
chapitre 040 :	83 926,00 €

⇒ Majorité

6 abstentions : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique),
Madame PIQUE Ludivine (procuration de Madame LEFEVRE Lydie), Monsieur FIRRERA
Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule

Recettes d'investissement

chapitre 13 :	1 171 304,00 €
chapitre 16 :	1 360 000,00 €
chapitre 10 :	695 270,97 €
chapitre 27 :	349 000,00 €
chapitre 024 :	447 000,00 €
chapitre 45 :	8 000,00 €
chapitre 021 :	1 200 000,00 €
chapitre 040 :	347 081,00 €

⇒ Majorité

6 abstentions : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique),
Madame PIQUE Ludivine (procuration de Madame LEFEVRE Lydie), Monsieur FIRRERA
Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule

➤ **Vote des taux d'imposition**

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance de la page 128 du budget et de la délibération afférente.

Taxe d'Habitation :	33,94 %
Taxe Foncière (bâti) :	39,38 %
Taxe Foncière (non bâti) :	124,33 %

Monsieur MONNIER Bruno s'étonne qu'avec un taux d'endettement de la Commune de 4 ans et 3 mois largement en dessous de la zone verte et des finances qui semblent florissantes à la lecture de ce document, la Ville maintienne des taux d'imposition aussi lourds sur les Vieux-Condéens.

Monsieur le Maire estime que Monsieur MONNIER devrait se féliciter que l'endettement de la Ville soit aussi bien maîtrisé et que les finances de la Ville soient assez saines pour lui permettre de poursuivre ses investissements en 2013, l'engagement de la majorité était de ne pas augmenter la pression fiscale, cet engagement a été tenu.

Monsieur MONNIER Bruno ne reproche pas à Monsieur le Maire de tenir ses engagements, mais rappelle simplement que les impôts avaient augmenté de 6% avant que la stabilisation de la pression fiscale ne soit inscrite au programme des élus de la majorité.

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie souligne le travail du service comptable qui oeuvre à maintenir le budget à l'équilibre tout au long de l'année et rester dans les dépenses prévues ce malgré les investissements.

4 votes contre : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique), Madame Ludivine PIQUE (procuration de Madame LEFEVRE Lydie)

2 abstentions : Monsieur FIRRERA Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie invite les membres de l'assemblée à se munir des documents relatifs aux budgets des Ateliers Chantiers d'Insertion.

Elle précise que ces budgets ne comportent que des dépenses et recettes de fonctionnement.

Budget annexe A.C.I. Fer

Dépenses de fonctionnement

chapitre 011 :	93 400,00 €
chapitre 012 :	85 306,00 €
chapitre 67 :	2 000,00 €

Recettes de fonctionnement

chapitre 74 :	103 806,00 €
chapitre 013	76 900,00 €

1 vote contre : Monsieur FIRRERA Mariano

4 abstentions : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique),
Madame Ludivine PIQUE (procuration de Madame LEFEVRE Lydie)

Budget annexe A.C.I. Espaces naturels sensibles

Dépenses de fonctionnement

chapitre 011 :	25 290,00 €
chapitre 012 :	244 300,00 €

Recettes de fonctionnement

chapitre 74 :	68 790,00 €
chapitre 013 :	200 800,00 €

6 abstentions : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique),
Madame PIQUE Ludivine (procuration de Madame LEFEVRE Lydie), Monsieur FIRRERA
Mariano, Madame BRAUCHLI Marie-Paule

La différence de budget entre les 2 A.C.I. s'explique tout simplement par le nombre de personnes concernées par ces derniers.

En conclusion, Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie estime que le budget présenté ce soir au vote de l'assemblée répond aux attentes des Vieux-Condéens et pourrait être qualifié tout autant d'audacieux que de raisonnable. Elle ajoute que les dépenses associées à des subventions seront exécutées au rythme des subventions reçues par la Commune, ce qui pourrait expliquer parfois des écarts entre les prévisions et la réalisation.

Enfin, Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie remercie Les membres du conseil pour leur attention.

Monsieur le Maire remercie Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie d'avoir présenté ce budget avec professionnalisme, l'ensemble des services de la Ville qui l'accompagnent dans cette démarche ainsi que les membres de la commission des finances.

Monsieur FIRRERA Mariano demande si Monsieur le Maire n'aurait pas dû sortir de la salle au moment des votes.

Monsieur le Maire lui répond que ce sera le cas lors du vote du compte administratif 2012.

2.2 Acquisition de vélos – Action Prévention Routière 2013

Monsieur LATAWIEC Michel explique que dans la continuité de l'implication de la Municipalité dans la formation des jeunes Vieux-Condéens à la sécurité routière, 10 classes et le centre d'habitat les Peupliers ont bénéficié d'une formation BSR ; les candidats arrivés

premiers lors de cette formation se verront octroyer un vélo et un casque d'une valeur d'environ 236 € (220 € pour le vélo et 16 € pour le casque). La délibération porte donc sur l'achat de 11 vélos et 11 casques et non pas 10 comme indiqué dans le projet transmis au conseil. Ces lots seront distribués au cours du mois de mai au centre d'habitat les Peupliers, le Conseil Municipal sera bien évidemment convié à cette réception.

⇒ Unanimité

2.3 Programmation D.R.E. 2013

Monsieur AGAH Franck rappelle que la ville s'est inscrite depuis des années dans le Dispositif de Réussite Educative auprès des écoles élémentaires et collège de Vieux-Condé, il s'agit ici de voter deux actions dans le cadre du D.R.E. 2013.

⇒ Unanimité

2.4 Demande de participation financière pour un séjour en Auvergne – Collège Jean Jaurès

Monsieur MIXTE Alain explique à l'assemblée qu'il s'agit d'une demande émanant de deux enseignants du collège Jean Jaurès lesquels souhaitent organiser un séjour pédagogique au coeur des volcans d'Auvergne. La participation de la Ville pour ce type de séjour est fixée à 45 € par enfant Vieux-Condéen participant au voyage ; 27 enfants sont concernés.

⇒ Unanimité

2.5 Financement de l'opération « Requalification des espaces publics Nord & Sud » quartier de la Solitude / Hermitage

Monsieur le Maire explique que ce point concerne la finalisation de l'opération ANRU, Valenciennes Métropole qui a financé, était maître d'ouvrage de l'ensemble du coeur du quartier, à savoir l'aménagement de l'ensemble des espaces publics, mais les aménagements appelés Nord et Sud, la rue de Normandie et les rues à proximité du LFR sont eux sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Vieux-Condé. Dans le cadre de la convention financière une somme de 1 556 383 € était prévue, suite à l'appel d'offres le coût total des travaux a été revu à 1 278 385 €, il s'agit donc de délibérer sur l'ensemble des participations des différentes collectivités, sur la même base en terme de pourcentage mais en tenant compte de cette différence de coût.

⇒ Unanimité

2.6 Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2013) et Fonds de Soutien aux Investissements des Communes (FSIC) – « Isolation thermique et acoustique – Hôtel de Ville et école maternelle du Rieu de Condé »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Ville a déposé 2 dossiers, l'un auprès de l'Etat (DETR) et l'autre auprès de la CAVM (FSIC) relatifs à l'isolation thermique de la Mairie et de l'école maternelle du Rieu dans le cadre du plan climat des bâtiments communaux. Il s'agit pour l'assemblée communale d'approuver les projets présentés ainsi que leur plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des partenaires sus-évoqués.

⇒ Unanimité

2.7 Fixation du tarif 2013 des cartes Lilas (Pass Seniors Transvilles)

Monsieur le Maire explique qu'il est proposé à l'assemblée de fixer le montant de la participation financière des bénéficiaires du Pass Seniors Transvilles à 20 €

Monsieur FIRRERA Mariano demande au vu des travaux du tramway actuellement en cours si cette carte sera valable sur l'ensemble du réseau.

Monsieur le Maire lui répond que cette carte est valable sur l'ensemble du réseau Transvilles.

⇒ Unanimité

3/ S.T. / Urbanisme

3.1 Convention de financement d'une mission OPCU (Ordonnancement, Pilotage et Coordination Urbaine) sur le quartier de la Solitude Hermitage

Monsieur le Maire rappelle que le quartier est en pleine restructuration, cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CAVM, de la Ville de Vieux-Condé et d'autres partenaires notamment la S.A. du Hainaut et Pierres & Territoires sur l'assiette des 5 bâtiments de l'Hermitage avec la construction de 30 logements en accession à la propriété. Une bonne coordination des différentes opérations envisagées s'impose donc, ce par l'intermédiaire d'une maîtrise d'oeuvre ou plus précisément d'une OPCU financée par l'ensemble des partenaires.

⇒ Unanimité

3.2 Programme de désenvasement et d'entretien des cours d'eaux non domaniaux

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit pour la Ville d'adhérer au programme départemental d'entretien des cours d'eaux non domaniaux. Le Département prendra en charge le coût des travaux et refacturera à la Ville 60% du montant. L'entretien de ces fossés et cours d'eau est essentiel notamment en terme de prévention des inondations.

Monsieur FIRRERA Mariano invite Monsieur le Maire à être vigilant quant au dépôt des boues récoltées.

Monsieur le maire lui répond que ce sera le cas, les services techniques de la ville seront consultés avant la mise en oeuvre des travaux d'entretien lesquels feront l'objet d'un suivi. Il s'agit essentiellement du Mont de Péruwelz, mais des fossés existent aussi derrière la rue Demaude posant certains problèmes aux riverains.

Monsieur MONNIER Bruno indique que la date inscrite sur le projet de délibération n'est pas la bonne et qu'il faudra donc la modifier.

⇒ Unanimité

3.3 Dénomination du square sis devant la salle Germinal : René TANTOT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le terrain de football de la Solitude s'appelait terrain René TANTOT, suite à la refondation du club de foot ce nom a disparu. Un certain nombre de personnes ont fait part de leur souhait de voir un espace public du quartier de la Solitude porter le nom de ce personnage emblématique ayant oeuvré au développement du sport sur le quartier et la Ville de Vieux-Condé. Il est donc proposé à l'assemblée que le square situé face à la salle Germinal porte le nom de Square René TANTOT.

Monsieur FIRRERA Mariano souhaite que soit précisé sur la plaque qui était René TANTOT afin que son souvenir soit convenablement commémoré.

Monsieur le Maire indique que cela est évidemment prévu.

⇒ Unanimité

3.4 Dénomination de l'école de musique : Guy DEPLUS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu la visite du fils de Monsieur Guy DEPLUS, Vieux-Condéen de souche et clarinettiste de renommée internationale. Celui-ci a souhaité rencontrer Monsieur le Maire afin de lui proposer que la Ville rende hommage à ce Vieux-Condéen connu à travers le monde entier. L'école de musique n'ayant pas de nom, il semble opportun de lui attribuer le nom d'école de musique Guy DEPLUS ; aujourd'hui âgé de 90 ans Monsieur DEPLUS serait prêt à venir à Vieux-Condé afin de dévoiler la plaque portant son nom et recevoir l'hommage mérité de sa Ville natale.

⇒ Unanimité

4/ Gestion des Ressources Humaines

4.1 Besoins animateurs saisonniers vacances d'avril 2013

Monsieur MIXTE Alain précise qu'une correction doit être apportée à cette délibération concernant le temps de travail de l'un des animateurs recruté.

⇒ Unanimité

4.2 Recrutement équipe pédagogique pour l'ALSH de juillet-août 2013

Monsieur MIXTE Alain explique qu'il s'agit de prévoir le recrutement des équipes d'animation pour les ALSH des mois de juillet et août 2013. Le nombre d'animateurs et de directeurs recrutés correspond aux exigences de la Jeunesse et Sports.

⇒ Unanimité

4.3 Formation vannerie pour le personnel du service Espaces Verts

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de permettre aux agents en charge des Espaces Verts de se former non seulement à la vannerie mais aussi d'appréhender la culture de l'osier afin de l'utiliser à terme notamment sur les berges.

⇒ Unanimité

5/ Secrétariat Général

5.1 Avis sur le report de la mise en œuvre de la Taxe de gestion des Eaux Pluviales à la demande du SIARC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'instauration de ladite taxe a déjà fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal. Le S.I.A.R.C. n'étant pas prêt, tant au niveau juridique qu'administratif à mettre en place cette nouvelle taxe, il propose de reporter sa mise en œuvre initialement prévue en 2013. Pour mémoire l'assemblée avait émis un avis défavorable à l'instauration de cette redevance ce qui explique en partie la demande de report émise par le S.I.A.R.C..

⇒ Unanimité

5.2 Annulation de la délibération relative à la participation financière de la Ville aux branchements « eau potable » des particuliers suite à la dissolution du SIDERC & suppression de la surtaxe eau

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une partie du coût du mètre cube supporté par les Vieux-Condéens était provisionnée afin d'aider les particuliers à financer à hauteur de 50% leur nouveau branchement d'eau potable ; le S.I.D.E.R.C. aujourd'hui disparu, intégré dans un nouveau syndicat, n'a pas pris cette compétence, il s'agit de délibérer afin de supprimer la surtaxe sus-évoquée.

⇒ Unanimité

5.3 Fixation du tarif d'occupation du domaine communal pour les commerces ambulants

Monsieur le Maire explique que suite à différentes demandes de commerçants souhaitant s'établir sur le territoire communal de manière temporaire et afin d'établir une véritable convention liant la Commune et ces commerçants, il est nécessaire de fixer un tarif d'occupation à la journée à 10 € ou un forfait mensuel de 150 €

Monsieur MONNIER Bruno explique qu'il a été interpellé par Monsieur LAURENT David résident à Odomez, Monsieur le Maire avait répondu dans un article que la décision concernant l'éventuelle installation de son commerce ambulancier sur la Ville serait prise en Bureau Municipal, s'il est dommage que cette décision ne soit pas prise par l'assemblée communale, qu'en est-il aujourd'hui ?

Monsieur le Maire lui répond que l'objet de cette délibération est de pouvoir répondre aux demandes reçues en Mairie et encadrer l'installation de commerces ambulants sur le territoire communal. Le Bureau a débattu sur le sujet et émis une opinion favorable à l'implantation de commerces ambulants à condition que ceux-ci ne nuisent pas aux commerces locaux. Monsieur LAURENT souhaite s'implanter en face du Bodéga et conformément à l'avis émis par le Bureau Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires, ces derniers n'y voient pas d'inconvénient si tant est que celui-ci s'y implante le lundi, jour de fermeture de l'établissement. Il sera donc proposé à Monsieur LAURENT de s'implanter face au Bodéga le lundi exclusivement.

Il s'agit d'éviter que les commerçants Vieux-Condéens subissent d'éventuelles nuisances générées par ces implantations particulièrement en terme de concurrence.

⇒ Unanimité

6/ Questions Diverses & communication des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur FIRRERA Mariano évoque le retour des gens du voyage sur le quartier de la Solitude lequel n'est pas sans poser problème, puis souhaite obtenir des réponses quant à l'avenir de l'A.P.I. dont les effectifs ont fortement diminué et savoir si la Ville viendra en aide à l'association suite aux difficultés qu'elle éprouve.

Monsieur le Maire lui répond que l'A.P.I. rencontre effectivement d'importantes difficultés, un redressement judiciaire a eu lieu consécutivement à un surendettement et dans le cadre du jugement prononcé en décembre 2012 l'A.P.I. a été autorisée à poursuivre son activité. Cependant, le coût de ce redressement judiciaire a été fixé à 90 000 € et l'A.P.I. devra régler les dettes préalablement contractées. Certes les effectifs de l'A.P.I. ont diminué, mais cette baisse est directement liée à la diminution par l'Etat du nombre d'allocataires. Auparavant un chantier comptait 20 personnes, 3 chantiers existaient, 60 personnes étaient donc concernées ainsi que 3 encadrants en C.D.I. dont le salaire était intégralement financé par le Département ; le nombre de salariés en insertion a diminué et le financement du Département

s'effectuant au prorata des 20 personnes composant normalement le chantier, le Département financera par exemple 1/4 du coût d'encadrement d'un chantier comptant 5 personnes, alors que ces personnels en C.D.I. sont évidemment rémunérés à taux plein. Cela engendre donc fatalement un problème de financement pour les associations d'insertion, l'A.P.I. n'étant évidemment pas la seule à rencontrer ce type de difficultés. Une réunion a eu lieu avec le Sous-préfet, les associations ont attiré son attention sur le fait que si des nouvelles procédures telles que les Contrats Emploi Avenir pour les Jeunes sont mises en place, cela se fait en partie au détriment de la politique d'insertion menée jusqu'alors. L'A.P.I. a souhaité conserver 2 chantiers de manière à ce que les postes d'encadrant soient financés à taux plein, la Ville a quant à elle été mise en garde quant au type de subvention allouée à l'A.P.I., dont le montant (60 000€ en 2012) est à la limite du cadre légal, il serait préférable que ces 60 000 € soient attribués sous forme de marché adapté. Dans le cadre de ce budget 2013, la somme auparavant allouée n'apparaît donc plus sous forme de subvention mais sous la forme de conventions signées entre la Ville et l'A.P.I. En dehors de cette somme, pour mémoire, la Ville met à disposition de l'association à titre gratuit un certain nombre de biens immobiliers et de matériels, ce pour un montant fixé par les services comptables à 110 000 €. Pour 2013 l'implication de la Ville reste identique si ce n'est dans les termes et la forme du soutien apporté, selon la volonté exprimée par le Bureau Municipal.

Monsieur MONNIER Bruno estime que le fait de ne pas verser la subvention à l'A.P.I. risque de lui porter un coup fatal en terme de fonctionnement et compromet son existence.

Monsieur le Maire indique que les élus n'ont pas à s'ingérer dans le fonctionnement d'une association ; de plus, les formulations de la CORACE et du D.L.A. sont très claires quant au caractère litigieux du versement par la Ville d'une subvention directe à l'A.P.I. ; avertis des risques encourus les élus doivent en l'occurrence définir de nouvelles modalités dans un cadre légal conforme aux recommandations émises. Des conventions seront passées en cours d'année avec l'A.P.I., le Conseil Municipal en sera bien évidemment tenu informé ainsi que la loi l'exige.

Monsieur MONNIER Bruno souhaite revenir sur le retour des gens du voyage lesquels semblent de fait réapparaître à chaque réunion du Conseil, la pose de portique de limitation de hauteur devrait être sérieusement envisagée.

Monsieur le Maire lui répond que les commandes de portiques de limitation de hauteur et de barrières ont été effectuées, les matériels seront installés dès réception, sachant que le propriétaire du magasin SPAR a autorisé la Ville à poser un portique à l'entrée du parking privé. Toutefois le problème semble persister y compris sur les villes ayant créé une aire d'accueil dans le cadre de la loi, ainsi le Maire de Fresnes doit-il se résoudre à expulser de force ces personnes illégalement implantées.

Monsieur MONNIER Bruno demande si une délibération pourrait être adoptée fixant un tarif d'occupation du domaine public à destination des gens du voyage comme cela se fait pour les commerçants ambulants, un loyer élevé les dissuaderait peut-être de revenir.

Monsieur le Maire lui répond qu'une telle procédure pourrait être envisagée mais il faut imaginer que les personnes concernées acceptent de payer ce loyer et s'installent à demeure sur le territoire communal et ce dès lors en toute légalité. Chaque implantation de caravanes entraîne le passage d'un huissier constatant l'occupation sauvage et contactant par la suite un avocat pour mettre en oeuvre la procédure d'expulsion, le coût de ce type d'intervention s'élève à 1 500 € pour l'année 2012 cela représente un montant d'environ 15 000 à 17 000 €

sachant qu'il s'agit simplement du coût des procédures n'incluant pas le nettoyage et les éventuels dommages causés.

Monsieur MIXTE Alain revient sur les propos de Monsieur le Maire concernant la mise à disposition d'un terrain aux gens du voyage par la Ville de Fresnes-sur-Escaut, la ville de Vieux-Condé a opté pour une solution différente située rue Dewasmes, avait été évoquée la possibilité suite à la création de cet accueil permanent d'expulser plus aisément les contrevenants. Quant est-il de ce projet actuellement ?

Monsieur le Maire lui répond que ce projet est entre les mains de la CAVM compétente en ce domaine, le terrain est disponible, un opérateur doit être désigné pour avancer en ce sens ; en ce qui concerne la Ville de Fresnes, la mise en conformité avec la loi n'a pas empêché l'implantation sauvage de caravanes sur son territoire.

Monsieur MONNIER Bruno revient sur la proposition de Monsieur FIRRERA Mariano en début de séance relative à la validité des procurations, il estime qu'en l'attente des résultats de l'étude des textes en vigueur, celles-ci doivent être prises en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.